

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 33/20 relative au budget de l'année 2021

I. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

1. Administration générale

101.300.00 Salaires aux commissions

Dans le montant de Fr. 12'550.00, sont prévus au budget 2021 entre autres, les élections de la nouvelle législature 2021-2025.

110.490.01 Imputation interne, frais du personnel

Une augmentation est à constater dans l'imputation interne, frais du personnel. Elle est due à l'augmentation contractuelle du salaire des employés communaux.

2. Finances

210 Impôts

La somme de Fr. 1'050'000.00 pour l'impôt sur le revenu et fortune des personnes physiques et morales est reportée, car il n'y a aucun changement de fiscalité important à prévoir dans la commune par rapport au budget 2020. En 2019, nous avons eu une recette extraordinaire due à un rattrapage d'impôts. Le taux de 68 % a été maintenu suite à la décision du Conseil général sur l'arrêté d'imposition pour 2021.

La Municipalité reste prudente, quant aux rentrées fiscales.

220 Péréquation directe horizontale

L'alimentation au fonds de péréquation s'élève à Fr. 400'000.00 et le retour de ce même fond est de Fr. 220'000.00, soit un solde négatif de Fr. 180'000.00. Il est prévu de recevoir pour les transports Fr. 90'000.00 d'après le budget des dépenses thématiques ainsi que Fr. 18'500.00 pour les forêts.

2. Domaines et bâtiments

31 Terrains

310.318.01 Honoraires PGA (révision plan de zone)

Fr. 20'000.00 sont prévus au budget. Ce montant sera compensé par un prélèvement aux fonds de réserve.

32 Forêts

320.314.04 Projet lisières

Un projet d'entretien des lisières de forêts favorisant la biodiversité est prévu pour 2021. Nous avons donc créé le compte 320.314.04 pour un montant de Fr. 8'000.00.

35 Bâtiments

352.427.00 Locations grande salle

La Commune prévoit une diminution de rentrée de location de la grande salle, conséquence du Covid-19.

353 Collège

353.101.00 Salaire conciergerie

Fr. 21'000.00 sont mis au budget. Le travail de désinfection dû au Covid-19 induit une légère augmentation au budget.

358 La Vieille Auberge

358.114.02 Entretien du bâtiment

Selon devis, Fr. 65'000.00 sont prévus pour la création d'un vestiaire. Ce montant sera prélevé sur le fond de réserve bâtiment 358.480.03.

A la suite de l'acceptation du préavis concernant l'UAPE de Valeyres-sous-Rances, la somme de Fr. 90'800.00 est comptabilisée pour effectuer ces travaux. Le même montant sera prélevé sur les divers fonds de réserve afin de compenser cette dépense.

Fr. 16'000.00 sont prévus pour le changement de l'enseigne lumineuse.

4. Travaux

430.314.02 Entretien et réparation des routes

Chemin de Champ Thélin : Fr. 37'700.00 selon devis de DTP SA, bureau d'études à Orbe pour la pose

d'un drainage et le raccordement avec un collecteur au Mujon, le renforcement du pied du talus, ainsi que la réfection de l'encaissement et du revêtement bitumineux de la chaussée.

430.480.01 Prélèvement sur fonds de réserve

Afin de ne pas grever les recettes d'impôts et taxes annuelles pour ces travaux non courants, nous proposons de prélever Fr. 37'700.00 sur les fonds de réserves routes.

451.318.00 Enlèvement des ordures

Les frais de STRID, Cottens, Valebin, etc. pour l'enlèvement et l'élimination des déchets urbains, devraient s'élever à Fr. 58'800.00.

460.352.00 Part à l'association - AIVM

Nous prévoyons de payer Fr. 145.00 par habitant pour la taxe AIVM, soit un total d'environ Fr. 98'500.00.

5. Instruction publique et cultes

51 et 52 Enseignement primaire et secondaire

Les charges scolaires 2021 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles primaires et secondaires. Ces charges devraient s'élever à Fr. 165'100.00 pour 75 élèves du primaire et Fr. 97'000.00 pour 26 élèves du niveau secondaire. La participation aux frais de transport est de Fr. 76'600.00 pour les deux cycles.

6. Police

650.352.0 Sapeurs-pompiers : part au centre de renfort

Pour le SDISPO d'Orbe et environs, notre participation subit une légère augmentation, en passant de 25.85/habitant à Fr. 26.95/habitant, soit un total de Fr. 16'700.00.

660.351.00 Protection civile : part à l'ORPC

La participation à la nouvelle organisation de l'ORPC diminue de Fr. 0.21/habitant, passant de Fr. 18.27/habitant à Fr. 18.06/habitant, soit un total de Fr. 11'200.00 pour Valeyres-sous-Rances.

7. Sécurité sociale

710, 720 et 730

La subvention versée à l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) sera de Fr. 15.00/habitant, soit Fr. 9'800.00.

La facture de l'AJOVAL (Accueil de Jour des Enfants) subit une baisse de Fr. 5'100.00 par rapport au budget 2020, selon budget reçu de l'AJOVAL.

En ce qui concerne les UAPE (Unités d'Accueil Pour Ecoliers), ce poste diminue de Fr 14'000.00 pour l'année prochaine, en raison de la fluctuation de la fréquentation. Notre participation se monte donc à Fr. 25'000.00.

Pour rappel, l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) est entièrement reprise par le canton.

UAPE Valeyres-sous-Rances

Avec le versement de subside d'aide au démarrage de la FAJE, les comptes de l'UAPE se finaliseront avec un bénéfice de Fr. 30'400.00 qui seront attribués à un fond de réserve affecté, ceci afin d'atténuer les charges futures.

8. Services industriels

810.312.01 Achat et consommation d'eau

Le montant indiqué correspond à celui arrêté dans le budget du SIAERV intercommunal. Il a subi une légère diminution par rapport au budget 2020.

810.435.00 Ventes d'eau

Diminution de la vente d'eau est due au prix du m³ qui passe de Fr. 2.00 à Fr. 1.50.

810.435.01 Location des compteurs

La location des compteurs sera facturée à 50 % par rapport à 2019, comme en 2020.

II. Commentaires sur les sections du compte d'investissements

Le déficit budgétaire de Fr. 50'040.00 peut être couvert par la trésorerie courante.

En plus des amortissements usuels de notre patrimoine communal, le budget d'investissement doit comprendre les charges d'investissements liées aux infrastructures communales, mais l'orientation de ces charges n'est pas encore définie et elles feront, le cas échéant, l'objet de préavis séparés.

Municipal responsable : Thierry Vidmer